

**COMMUNE
DE
WINGERSHEIM**

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de SAVERNE
Canton de BOUXWILLER

Date de convocation : 6 février 2015
**Extrait des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 février 2015

Sous la Présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents : 14

Présents : SPITZER François – KOESSLER Michèle - ECKART Jean-Luc - BREZE Catherine –BURGER Sylvie - FUCHS Albert – FUCHS Didier - GANTZER Pierre – LAPP Sébastien - MEYER Isabelle - REMOND Xavier - UGE Brigitte - WOLFF Jennifer

Absente excusée : FRITSCH Christelle

DCM 1-2015

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

ENGAGEMENT DE DÉPENSES avant le vote du budget primitif 2015

Le Conseil Municipal,

VU les travaux de restauration de la face picturale de la toile de maître de l'église Saint-Nicolas ;

VU les importants travaux de voirie de la rue de la Libération en 2014 et ses aménagements paysagers ;

VU les travaux de viabilisation du Lotissement d'Habitations « Les Houblonnières » ;

VU la déclaration de projet du PLU notamment son enquête publique en cours ;

Considérant les crédits inscrits au budget 2014 ainsi que les restes à réaliser :

- **AUTORISE** le Maire à mandater les factures d'investissement correspondantes avant le vote du budget 2015 à hauteur du quart des dépenses de l'exercice précédent
- **S'ENGAGE** à inscrire les dépenses correspondantes au budget primitif 2015.

(adopté à l'unanimité)

DCM 2-2015

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Subvention pour un séjour en classe de neige – école élémentaire

Le Conseil Municipal,

VU la demande de subvention présentée par le Regroupement Pédagogique Intercommunal WINGERSHEIM – WALTENHEIM/ZORN en vue d'organiser une classe de neige à LES MOUSTIERES dans le Jura des 2 classes élémentaires de WALTENHEIM-sur-ZORN du 2 au 6 février 2015 ;

Considérant la politique menée par le Conseil Général en ce domaine,

et après en avoir discuté

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention de **35 €** (7 € par jour pour 5 nuitées) par élève participant à la classe de neige du 2 au 6 février 2015 à LES MOUSTIERES dans le Jura soit la somme totale de **840 €** pour 24 élèves résidant dans la Commune de WINGERSHEIM
- **DÉCIDE** de verser cette participation à la Coopérative Scolaire de l'école élémentaire de WALTENHEIM-sur-ZORN
- **DEMANDE** au Maire de verser les crédits correspondants sur présentation des effectifs participants au séjour.

(adopté à l'unanimité)

7 – Finances Locales

7.10 – Divers

Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Mme MICHEL, trésorière municipale, rappelle que cette délibération favorise la gestion des dépenses. L'absence de délibération nécessite une validation du Conseil Municipal pour chaque achat imputé à cet article.

Le Conseil Municipal,

VU l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les principales caractéristiques à reprendre au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire

après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la prise en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » pendant la durée du mandat :
 - Consommations éventuelles à l'issue des réunions du Conseil Municipal et des Commissions
 - Réceptions ou repas concernant le personnel municipal, les élus, les aînés de la Commune
 - Vins d'honneur, repas ou réceptions en l'honneur de personnalités eu égard aux services rendus ou à l'occasion de la remise de distinctions ou de départ à la retraite, inauguration d'un équipement communal
 - Cadeaux, fleurs, pour tout évènement spécifique d'un agent ou élu
 - Cadeau offert aux personnes âgées à l'occasion d'un grand anniversaire ou d'une attention particulière
 - Colis de Noël, cadeau de départ au personnel enseignant
 - Fleurs ou gerbe lors d'obsèques ou cérémonie
- **VALIDE** pour la durée du mandat la liste des événements et la nature des dépenses mentionnées ci-dessus à prendre en charge par le budget communal
- **PRÉCISE** que le montant de l'enveloppe budgétaire sera fixé annuellement par le Conseil Municipal.

(adopté à l'unanimité)

DCM 4-2015

1 – Commande publique

1.1 – Marché public

Viabilisation du terrain d'assise du Groupe Scolaire Intercommunal Sud du Pays de la Zorn – mission de maîtrise d'œuvre

Le Maire explique aux élus que le terrain destiné à l'emprise du Groupe Scolaire Intercommunal Sud du Pays de la Zorn doit être viabilisé et une extension des réseaux à proximité s'impose. Il est en effet d'usage que pour tout projet intercommunal, la Commune siège de l'établissement assure le raccordement aux différents réseaux.

Le Conseil Municipal,

Considérant le plan des réseaux ;

VU l'offre de service du Bureau d'Ingénierie M2i rue des Chasseurs à WINGERSHEIM

et après en avoir délibéré :

- **CONFIE** la mission de maîtrise d'œuvre pour la viabilisation du terrain destiné à accueillir le Groupe Scolaire Intercommunal Sud du Pays de la Zorn au Bureau d'Ingénierie M2i de WINGERSHEIM pour un montant de **3.750 € HT** soit une rémunération de 5 % sur un montant de travaux estimé à 75.000 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

(adopté à l'unanimité)

1 – Commande publique

1.1 – Marché public

Aménagements paysagers – travaux complémentaires

Par délibération n° 72-2014 en date du 28 octobre 2014, le Conseil Municipal a confié à l'entreprise Julien KISTLER à KILSTETT, les travaux d'aménagement paysager du parvis de l'église et de la Place des Acacias pour un montant total HT de 15.000 € basé sur des devis du 1^{er} octobre 2014.

Au cours de l'exécution des travaux, quelques modifications et compléments ont été exigés, en particulier sur la Place des Acacias par l'installation du blason de la Commune.

La facture globale s'élève donc à 16.048,43 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PORTE** ainsi le montant des travaux de 15.000 € HT à **16.048,43 € HT**
- **AUTORISE** le Maire à mandater la dépense correspondante à l'Entreprise KISTLER.

(adopté à l'unanimité)

9 – Autres domaines de compétences

9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Location Salle des Fêtes – récupération des charges électriques

L'Adjoint au Maire délégué rappelle que les charges locatives de la Salle des Fêtes sont récupérées auprès des usagers et que la consommation électrique en constitue une part importante.

Le calcul annuel des KWH consommés s'effectue par un ratio :

$$\frac{\text{total annuel des factures énergétiques avec abonnement}}{\text{KWH consommés relevés sur le compteur} \times 2 \text{ (transformateur d'intensité)}}$$

Pour l'exercice 2014, il ressort ainsi que le prix du KWH moyen s'élève à 0.17 €.

En conséquence, le Conseil Municipal,

- **PORTE** ainsi le tarif du kwh électrique facturé pour toute location de la Salle des Fêtes de WINGERSHEIM à **0.17 €**
- **AUTORISE** l'Adjoint au Maire, M. SPITZER François, gestionnaire la salle, à appliquer, dès à présent, ce nouveau tarif.

(adopté à l'unanimité)

Pour extrait conforme
Le Maire : FREUND Bernard



(Handwritten signature in blue ink)